



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/154

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU PLAN DE
DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISE DE LA TECHNOPOLE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ

**Le 13 octobre de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/154

OBJET : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISE DE LA TECHNOPOLE

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu les délibérations n°2021/027 et n°2021/028 du 18 mars 2021 relatives à la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes de Montesquieu et à la modification de ses statuts,

Vu la présentation du plan d'action du PMIE joint en annexe à la présente délibération,

Considérant la convention de partenariat pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Inter-entreprise sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu signée avec le SYSDAU en date du 19 Juillet 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement économique du 14 septembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du 11 octobre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu, du fait de son importante attractivité démographique, économique, sa situation géographique au sud de la métropole bordelaise et son caractère péri-urbain est confrontée à de nombreux enjeux en matière de mobilité.

Ainsi, la Communauté de Communes de Montesquieu est devenue compétente en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis la modification de ses statuts suite à la délibération du 18 mars 2021 et suivant la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

En anticipation de la prise de compétence, la Communauté de Communes de Montesquieu a noué une convention de partenariat pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Inter-entreprise sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu, signée avec le SYSDAU en date du 19 Juillet 2019.

Le Plan de Déplacement Inter-Entreprises est un outil visant à :

- Réduire l'impact de la mobilité lié à l'activité des entreprises, sur l'environnement et les collaborateurs,
- Accompagner à court, moyen et à long terme les comportements des salariés dans leurs déplacements liés au travail, en les incitant à privilégier des solutions alternatives à la voiture individuelle,
- Proposer de nouvelles solutions ou dispositifs de mobilité.

Le PDIE s'intéresse en priorité aux actifs (salariés ou non de l'établissement), mais s'intéresse également aux autres publics, aux livraisons et flux de marchandises (entrants et sortants).

Un diagnostic permettant d'identifier les enjeux majeurs en matière de mobilité pour les entreprises et la Communauté de communes de Montesquieu concernant le périmètre de la Technopole Bordeaux Montesquieu a été présenté lors du comité de pilotage du 20 septembre 2020.

Un plan d'actions a été proposé lors du Comité de restitution du 07 juillet 2022 auprès de la Communauté de communes de Montesquieu et les entreprises de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Ce dernier propose des actions avec un double portage entre la Communauté de communes de Montesquieu, animateur de la démarche et garant de la cohésion du projet, et les entreprises de la Technopole.

Les actions prévues au PDIE seront pour certaines portées par la Communauté de communes de Montesquieu au titre de ses compétences (infrastructures, offre de mobilité, animation des zones d'activité), et pour d'autres par les entreprises elles-mêmes dans le cadre de leurs politique d'employeurs vis-à-vis de leurs salariés

Le PDIE fixe ainsi un cadre clair pour organiser et favoriser la coopération entre les acteurs de la zone d'activité sur la thématique de la mobilité à un horizon de 3/5 ans. La responsabilité de sa mise en œuvre est partagée entre les entreprises, avec la Communauté de communes de Montesquieu, et entre les entreprises entre elles.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/154

OBJET : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISE DE LA TECHNOPOLE

Le plan d'actions du PDIE est ainsi structuré autour de 4 axes, déclinés en 12 actions :

- Axe Transversal : Gouvernances, suivis et animation du PDIE
- Axe A : Développer les alternatives modales en accès à la technopole
- Axe B : Favoriser les mobilités alternatives sur le site de la technopole
- Axe C : Conforter la réduction des impacts de la mobilité en réduisant le besoin de déplacement

Lors de la présentation de ce plan d'actions, les entreprises ont démontré un intérêt et un engouement fort pour cette démarche, présentant la mobilité comme une préoccupation majeure de leurs salariés.

La réalisation des aménagements portés par la CCM dans le cadre de ce plan d'actions se déroulera en 3 temps :

- 1) piste cyclable entre le rond point de l'Europe et la Technopole (111 014 € TTC),
- 2) giratoire d'entrée de la Technopole (estimation études + travaux : 386 000 € TTC),
- 3) aménagements tests provisoires de circulation et de stationnement internes à la Technopole (16 000 € TTC).

Le PDIE est un axe fort des politiques de mobilité sur le territoire communautaire, notamment dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), porté par la Communauté de communes de Montesquieu.

Il est à noter que la nouvelle compétence « mobilités locales » permettra à la CCM de mobiliser le versement mobilité (VM) qui a vocation à financer ce type de projets. Néanmoins, le versement mobilité ne sera mis en place qu'à l'issue de l'étude de définition de la stratégie mobilité de la CCM en cours sur 2022/2023.

Aussi, dans un esprit d'anticipation et de volontarisme, la CCM prendra dès à présent en charge sur fonds propres le financement des actions du PDIE de la Technopole.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le Plan d'Actions du PDIE de la Technopole Bordeaux Montesquieu en annexe de la délibération,
- Engage les actions prévues dans le Plan d'Actions du PDIE de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

Anne-Marie CAUSSÉ
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu